



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 20 mars 2024

#### SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse  
Isabelle Parent, conseillère  
Émilie Boisvert, conseillère  
Audrey Boisjoly, conseillère  
Sophie Galarneau, conseillère  
Michelle Joly, conseillère  
Sylvie Roberge, représentante de Sainte-Béatrix
- MM Martin Bordeleau, conseiller, maire suppléant  
Pierre Charbonneau, conseiller  
Joé Deslauriers, conseiller  
Réjean Gouin, conseiller  
Martin Héroux, conseiller  
Charles-André Pagé, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez  
Martin Coulombe, représentant de Saint-Jean-de-Matha  
Raymond Rougeau, conseiller

#### SONT ABSENTS

- MM Sylvain Roberge, conseiller  
Daniel Arbour, conseiller  
Karl Lacouvé, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière  
Chantal Riopel, adjointe de direction

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-03-028-2024

Le quorum ayant été constaté, il est résolu unanimement que la présente assemblée soit ouverte à 14 h 16.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-03-029-2024

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024
4. DOSSIERS
  - 4.1. Consultation publique PAFIO – Commentaires du TNO – Adoption
  - 4.2. Demande d'appui – TECQ – Appui
5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
  - 5.1. Aucune
6. LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION
7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION
9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 20 mars 2024

#### 10. VARIA

- 10.1. Barrage lac à la Galette – Suivi
- 10.2. Séance d'information citoyenne – Information

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024

**TNO-03-030-2024**

Il est proposé par Mme Sophie Galarneau, appuyée par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 21 février 2024, comme rédigé.

#### 4. DOSSIERS

##### 4.1. Consultation publique PAFIO – Commentaires du TNO – Adoption

**TNO-03-031-2024**

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) tient une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'unité d'aménagement 062-71;

Considérant que l'unité d'aménagement 062-71 couvre une portion du territoire non organisé de la MRC de Matawinie;

Considérant que la consultation de ce plan a pour objectif de permettre à la population et à ses représentants d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil municipal du territoire non organisé de la MRC soumette au MRNF les préoccupations du TNO de la MRC de Matawinie comme présentées par le Service d'aménagement.

##### 4.2. Demande d'appui – TECQ – Appui

**TNO-03-032-2024**

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 - 2028;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 20 mars 2024

municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil municipal du territoire non organisé de la MRC :

- Demande aux gouvernements du Québec et du Canada
  - De conclure dès que possible une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
  - De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5 % de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
  - De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
  - De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.
- Transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés fédéraux et provinciaux de la MRC de Matawinie, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

#### 5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

##### 5.1. Aucune

#### 6. LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

TNO-03-033-2024

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 76 800.47 \$ en date du 13 mars 2024;

En conséquence, il est proposé Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### 7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Engagements au 13 mars 2024, nos 23-000174, montant total de (94.26) \$.

Engagements au 13 mars 2024, nos 24-000016 à 24-000033, montant total de 120 216.34 \$.

#### 8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

TNO-03-034-2024

Il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### 9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la directrice générale et greffière-trésorière est déposée aux élus.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 20 mars 2024

#### 10. VARIA

##### 10.1. Barrage lac à la Galette – Suivi

La directrice générale fait un suivi sur la rencontre qui a eu lieu le 9 mars 2024.

##### 10.2. Séance d'information citoyenne – Information

La préfète informe qu'une rencontre aura lieu le 23 mars 2024.

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Dubois demande s'il y aura une participation citoyenne en lien avec les révisions des règlements d'urbanisme. La directrice générale qu'il y aura une firme externe d'accompagnement et qu'il y aura de l'écoute et de la concertation. M. Dubois demande s'il y a encore des inspecteurs ou seulement des urbanistes. La directrice générale informe qu'il y a encore des inspecteurs et qu'il y a d'ailleurs un affichage en cours. M. Dubois sensibilise les membres du Conseil à ne pas faire disparaître le rural. La directrice générale informe que les règlements sont modulés en fonction du territoire.

Mme Marie Blais demande s'il y a des rencontres dans les autres municipalités que le TNO. La directrice générale informe qu'il y a effectivement eu d'autres rencontres dans d'autres municipalités, dont Rawdon au mois de mars.

M. Alain Maltais demande un suivi en lien avec la rencontre du mois de janvier sur la signalisation des chemins et chalets. La préfète informe que la MRC est en attente du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. M. Maltais demande s'il y a une réglementation pour la vitesse sur les chemins, puisqu'il est préoccupé par la vitesse des transporteurs. La préfète informe qu'il y a eu une opération policière en février et qu'il y a eu une rencontre la semaine passée avec les transporteurs pour les sensibiliser à cet effet. M. Maltais mentionne que l'Écocentre n'est pas sur le site de la MRC. La directrice générale va s'en assurer. M. Maltais demande s'il est possible d'ajouter les frais d'association et d'entretien des routes sur le compte de taxes. M. Martin Bordeleau informe que légalement, on ne peut obliger une adhésion à une association. La préfète ajoute qu'il y a des vérifications à faire, puisque le diable est dans les détails. M. Maltais demande également s'il y aura des montants prévus pour subventionner des travaux. La préfète informe qu'il n'y en aura pas en 2024, mais que le sujet sera présenté au Conseil cette année pour 2025. M. Maltais demande si la chargeuse-pelleteuse qui a été acquise en 2023 est disponible pour tous ou juste le TNO. La préfète informe qu'une subvention a été obtenue pour cette acquisition et qu'elle est utilisée par les municipalités qui en ont fait l'acquisition.

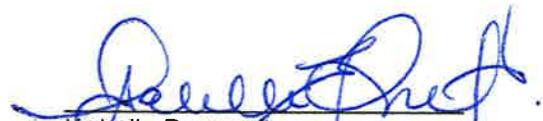
M. Dubois félicite la municipalité de Rawdon pour ses festivités de la Saint-Patrick.

#### 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 14 h 40.

TNO-03-035-2024

  
Édith Gravel  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

  
Isabelle Perreault  
Mairesse